

Compte-rendu du Conseil Municipal
Du 24 octobre 2019
Tenu à la Mairie à 20h30

Présents : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, *formant la majorité des membres en exercice*

Excusés : MM. Thierry CHABANON (donne pouvoir à Michel AUBRUN), Lionel GENTIT (donne pouvoir à Sandrine BOUDIGUES, Mélusine PILLOUD (donne pouvoir à Franck CALAS), Jocelyne ROLLET (donne pouvoir à Elisabeth PASSOT), Gérard SZYNDRALEWIEZ (donne pouvoir à Didier REY), Nathalie VERNUS-PROST (donne pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION).

Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Pierre GINTRAND

Après une demande de rectification concernant le nom de la domiciliation de la déchetterie (Saint-Etienne sur Chalaronne et non Saint-Didier sur Chalaronne) le compte-rendu du 12 septembre est approuvé et validé à l'unanimité.

Puis, selon l'ordre du jour :

I/ Admission en non valeur d'une créance irrécouvrable

M. Le Maire informe les membres du conseil qu'en 2013 le titre n°76 de 100 € a été émis pour des frais de dépôts sauvages. Cette somme n'a pas pu être recouvrée par le trésorier qui nous demande de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ce titre (compte 6541).

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve cette écriture et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

II/ Acceptation de la subvention du fonds de concours de la CCVSC pour l'aire de co-voiturage

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération de la création de l'aire de co-voiturage située le long de la RD933, la Communauté de Communes Val de Saône Centre, lors de sa réunion du 24 septembre dernier, a décidé d'attribuer à la commune un fonds de concours d'un montant de 2020.78 € maximum en vue de participer au financement de cette opération.

Il explique que conformément au règlement communautaire du fonds de concours, il est obligatoire que le conseil municipal se prononce sur l'acceptation ou non de la subvention de fonds de concours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la subvention du fonds de concours de 2020.78 € de la CCVSC et autorise M. Le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

III/ Adhésion au Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône de la CCVSC

M. Le Maire explique aux membres du conseil que le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône nous demande de délibérer sur l'extension du périmètre du syndicat Bresse Dombes Saône en acceptant l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au Syndicat ce qui implique la modification de l'article 1 des statuts du syndicat (définition du périmètre soit pour le périmètre des communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône) et des communes de Baneins, Chaneins et Valeins.

Il demande également l'accord du conseil concernant la reprise de l'actif et du passif de l'ex-syndicat de Montmerle et Environs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent l'ensemble des points cités ci-dessus

IV/ SPA : Convention de fourrière 2020

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que ce point est reporté au prochain conseil car des explications ont été demandées à la SPA concernant l'augmentation de 25% du tarif passant ainsi de 0.40 à 0.50 € par habitant alors que les services sont en régression.

V/ Vente de foin

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année il faut fixer la date de la vente des foins. Il propose le samedi 7 décembre 2019 à 9h30

Il s'agit de 4 lots situés au Paqui. La mise à prix de chaque parcelle sera de 180 € et les enchères de 10 € minimum.

Il précise que les parcelles devront être fauchées avant le 10 juillet 2020.

Les membres du conseil, à l'unanimité acceptent l'ensemble des points ci-dessus et autorisent M. le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

VI/ Questions diverses

Rapport des commissions

Jeunesse et Affaires Culturelles

Philippe MABRU informe que :

- les 20 ans de la bibliothèque se sont très bien déroulés au vue de la fréquentation assez importante. La conférence a été très enrichissante. Il remercie l'ensemble des bénévoles pour leur participation.
- que l'association Léz'artistes commencera ses répétitions début novembre et a commencé à prendre possession des lieux.
- Mr Stéphane TROMPILLE, député de l'Ain, sera présent pour la célébration du 11 novembre.

Gestion du Territoire

Didier REY informe que :

- l'ONF n'a toujours pas trouvé d'entreprise pour nos coupes de bois. Elles seront donc certainement reportées à l'année prochaine.

- seuls les traçages au sol restent à faire concernant les travaux de l'Eglise et l'aire de co-voiturage.
- la Sarl Cottey Frères doit à nouveau intervenir sur la toiture de la salle des fêtes car il y a toujours des infiltrations d'eau (démoussage à faire et éventuellement changement des tuiles).
- la porte de la salle des fêtes a été changée. Il ne reste plus qu'à la peindre (employés communaux) et après les vitres seront posées par la société C'Bois.
- la société SNDG devrait commencer les travaux du muret de l'église et de la plate-forme poubelles le 28/10.
- un rendez-vous a été fixé avec 2 A Signalisation pour le traçage des places de parking du cimetière.
- un devis a été demandé à SUEZ pour la pose d'un compteur d'eau vers le pigeonnier.
- les potelets et les chaînes pour le cheminement PMR du parking de la mairie ont été commandés et le trou rebouché.
- le saloir devrait bientôt être livré.

Administration Générale

Michel AUBRUN informe que :

- le columbarium et le banc ont été montés.
- le commercial de Jardins Loisirs est venu en rendez-vous ce jour concernant l'éventuelle acquisition d'un broyeur. Après discussion entre les employés, le commercial et Michel AUBRUN il en est ressorti qu'il est plus raisonnable de continuer à louer un broyeur. Matériel beaucoup trop cher à l'achat et trop de contrainte au niveau de la sécurité.
- une démonstration d'un nouvel appareil de désherbage sera faite par ce même commercial courant de l'automne.

Questions diverses

M. Le Maire informe les membres du Conseil que :

- une subvention de 1368 € a été allouée au titre de la DETR pour les travaux de mise en accessibilité PMR de l'Eglise.
- les pourcentages annoncés lors du dernier conseil concernant la rémunération du jeune apprenti étaient erronés. Il faut donc noter 27 % du SMIC pour la première année et 39 % du SMIC pour la deuxième année. Il précise également qu'en tant que collectivité la commune n'aura aucune aide.
- les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (collectif et non collectifs) – 2018 sont disponibles en mairie et leurs ont été transmis par mail.
- le SMIDOM devrait passer la commune en C05 dès l'année prochaine. Une intervention lors du prochain conseil sera faite par M. Paul FERRE (président du SMIDOM) pour donner de plus amples explications.
- la sté CHEVILLON a été rappelée car il y a un problème avec la porte d'entrée secrétariat située côté passerelle.

M. Michel AUBRUN

- rappelle que le repas des Aînés organisé par le CCAS aura lieu le 14/12 prochain. Les invitations ont été distribuées. Environ 140 personnes sont bénéficiaires.
- informe que Mme BAUER (nouvelle présidente du Sou de Ecoles) est venue ce jour visiter les locaux qui lui ont été attribués en lieu et place de l'ancien situé à la mairie. Le déménagement de leur matériel devrait commencer dès la semaine prochaine pour libérer le local avant la fin d'année car celui-ci servira de salle d'archives à la commune.

La date du prochain conseil est fixée au 21 novembre 2019.
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, lève la séance à 22h01.

Le Maire,
Jean-Pierre CHAMPION